

oseo.fr

OSEO – Document non contractuel – Conception-Réalisation : W & CIE – Réf. : 6519-06 – Juin 2011
Ce document est imprimé avec des encres végétales sur du papier issu de forêts gérées durablement certifié PEFC, FCBA 07/833 par Point 44

international

oseo
l'entreprise des
ENTREPRENEURS

En allant à l'international, vous choisissez la voie de la croissance !

François Drouin

Président Directeur général d'OSEO



Vous souhaitez développer à l'étranger une activité commerciale, technologique ou industrielle. En allant à l'international, vous choisissez pour votre entreprise la voie de la croissance et vous préparez dès à présent l'avenir en prenant un temps d'avance sur la sortie de crise.

- Qu'il s'agisse d'exporter, de s'implanter à l'étranger, de développer des coopérations scientifiques et techniques en Europe ou avec d'autres pays, OSEO est à vos côtés.
- Avec l'ensemble de nos partenaires régionaux, nationaux et internationaux, nous pouvons sécuriser votre projet, faciliter vos démarches et vous proposer les financements les plus adaptés à vos besoins.

Notre mission est de favoriser l'innovation et la croissance de votre entreprise. Nos équipes régionales sont à votre entière disposition pour vous accompagner dans votre développement à l'international.

le saviez-vous ?

International et innovation sont étroitement liés. Une entreprise a plus de chances de réussir dans sa démarche à l'export, si elle s'inscrit en parallèle dans un vrai projet d'innovation.

Ainsi, selon une enquête OSEO-Ubifrance⁽¹⁾, 94 % des entreprises qui exportent sont innovantes.

Les exportateurs s'attendent à de bonnes perspectives d'évolution à court et moyen terme :

- plus de 50 % prévoient une croissance supérieure à 5 % de leur chiffre d'affaires à l'export dans les 3 ans à venir ;
- les intentions d'exportation vers des zones actuellement moins pénétrées sont en hausse : les nouveaux membres de l'UE, les pays émergents et le Maghreb ;
- les intentions de création et de développement de partenariats commerciaux, filiales locales et surtout partenariats technologiques sont très élevées.

(1) "Le lien innovation-exportation : l'expérience d'OSEO et d'UBIFRANCE", 2010.
Document téléchargeable sur oseo.fr

sommaire

FINANCEMENTS

- 4 Prêt Pour l'Export
- 5 Contrat de Développement International
- 6 Contrat de Développement Participatif

GARANTIES

- 7 Garantie des apports à une filiale étrangère : le FASEP
- 8-11 Garantie des financements bancaires dédiés à l'export : financements Moyen Long Terme, préfinancement export, cautions bancaires sur marchés export, crédits documentaires import

PARTENARIATS TECHNOLOGIQUES

- 12 Aide au partenariat technologique
- 13 Conseil au montage de projets collaboratifs transnationaux
- 14 Financement de projets collaboratifs transnationaux
- 15 oseo.fr : l'international en trois clics !

VOS QUESTIONS



● Prêt Pour l'Export

BÉNÉFICIAIRES

PME⁽¹⁾ constituées en société, dès leur phase de création, souhaitant se développer à l'export ou à l'international.

Les entreprises peuvent déjà avoir une activité à l'étranger, ou y accéder pour la première fois.

FINALITÉS

Le Prêt Pour l'Export finance prioritairement :

- les investissements immatériels liés à la démarche d'exportation ; frais d'adaptation des produits et services, coûts de mise aux normes, de prospection, participation aux foires et salons, recrutement et formation, dépenses liées aux Volontaires Internationaux en Entreprises, dépenses de communication, frais d'échantillonnage, de transferts de matériels,

- la création d'une filiale à l'étranger,
- les investissements à faible valeur de gage : matériels spécifiques, matériels informatiques...
- l'augmentation du besoin en fonds de roulement liée à l'exportation.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Prêt :

- de 20 000 à 150 000 euros⁽²⁾,
- d'une durée de 6 ans avec un allègement du remboursement la première année,
- sans garantie sur les actifs de l'entreprise ni caution personnelle du dirigeant.

CONTACT

OSEO dans votre région, UBIFRANCE et les Missions économiques.

(1) Selon la définition européenne p. 16.

(2) PME de moins de 3 ans avec le concours des régions au-delà de 80 000 euros.

● Contrat de Développement International

BÉNÉFICIAIRES

PME⁽¹⁾ constituées en société, créées depuis plus de 3 ans, souhaitant se développer à l'export ou à l'international. Les entreprises peuvent déjà avoir une activité à l'étranger, ou y accéder pour la première fois.

FINALITÉ

Financer les investissements de développement de l'activité à l'exportation ou d'implantation à l'étranger.

DÉPENSES FINANCÉES

Le Contrat de Développement International finance prioritairement :

- les investissements immatériels liés à la démarche d'exportation ; frais d'adaptation des produits et services, coûts de mise aux normes, de prospection, participation aux foires et salons, recrutement et formation, dépenses de communication, frais d'échantillonnage, de transferts de matériels...

- la création d'une filiale à l'étranger,
- les investissements à faible valeur de gage : matériels spécifiques, moules, matériels informatiques...
- l'augmentation du besoin en fonds de roulement générée par le projet de développement.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Prêt :

- de 40 000 à 300 000 euros,
- d'une durée de 6 ans avec un allègement du remboursement la première année. Il accompagne un concours bancaire qui peut être garanti à 60 % par OSEO (Fonds de Garantie International),
- sans garantie sur les actifs de l'entreprise ni caution personnelle du dirigeant.

CONTACT

OSEO dans votre région ou votre banque.

(1) Selon la définition européenne p. 16.



• **Contrat** de Développement Participatif

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises de plus de 3 ans et moins de 5 000 salariés ayant besoin de renforcer leur structure financière pour réaliser un projet de développement notamment à l'international.

FINALITÉ

Renforcer ses fonds propres pour réaliser des projets de développement.

DÉPENSES FINANCIÉES

Besoins en fonds de roulement :

- coûts de mise aux normes,
- coûts d'une implantation à l'étranger, prospection de nouveaux marchés,
- croissance externe,
- coûts de constitution ou de rénovation d'un parc de magasins, acquisition de droit au bail, recrutement et formation de l'équipe commerciale,
- travaux d'aménagement,
- frais de recrutement et de formation,
- dépenses de publicité,
- matériels, progiciels, équipements à faible valeur de revente.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Prêt :

- jusqu'à 3 000 000 euros pour renforcer votre structure financière, dans la limite des fonds propres et quasi-fonds propres de votre entreprise, en partenariat avec votre banque à raison de 1 euro de contrat de développement pour 2 euros de prêts d'accompagnement et/ou d'apporteurs en fonds propres à raison de 1 euro de contrat de développement pour 1 euro de fonds propres apportés,
- d'une durée de 7 ans avec un différé d'amortissement en capital de 24 mois,
- sans garantie sur les actifs de l'entreprise ni caution personnelle du dirigeant.

CONTACT

Vos partenaires bancaires et financiers, votre expert comptable ou OSEO dans votre région.

• **Garantie** des apports en fonds propres à une filiale étrangère : le FASEP

BÉNÉFICIAIRES

Les entreprises de droit français, quelle que soit leur activité, dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 460 millions d'euros HT. Ces entreprises doivent, directement ou indirectement, être détenues majoritairement par des ressortissants ou des entreprises relevant de l'Union européenne.

FINALITÉS

Favoriser la croissance des entreprises françaises qui souhaitent se développer par création de filiale à l'étranger⁽¹⁾ ou rachat majoritaire en leur apportant une garantie sur le risque économique d'échec de leur implantation. Le risque politique, qui peut être garanti par ailleurs, n'est pas couvert par OSEO. Les opérations de délocalisation des activités existantes ne sont pas éligibles.

APPORTS GARANTIS

Les apports en fonds propres ou quasi-fonds propres faits à la filiale : achat ou souscription d'actions ou de titres convertibles en actions, prêts participatifs, avances d'actionnaires bloquées pour plus de 3 ans.

MODALITÉS DE LA GARANTIE

- Délivrée pour une période de 3 à 7 ans à la maison mère française qui crée la filiale ou rachète une position majoritaire.
- Quotité garantie : 50 % de la perte constatée.

L'indemnité est versée à la maison mère française. À la demande de l'entreprise, la garantie peut être déléguée à la banque française qui financerait les apports en fonds propres à la filiale.

CONTACT

OSEO dans votre région.

(1) Hors Union européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse.



● Garantie des financements bancaires dédiés à l'export

Financements Moyen Long Terme

BÉNÉFICIAIRES

PME⁽¹⁾ réalisant un investissement dédié à l'export.

PME⁽¹⁾ qui crée ou acquiert une filiale à l'étranger ou dont la filiale réalise un investissement.

FINALITÉS

Faciliter le financement des entreprises qui souhaitent réaliser un investissement pour :

- augmenter leur production spécifique à l'export,
- accroître leur capacité globale de production, dès lors qu'elles réalisent au moins le tiers de leur chiffre d'affaires à l'export,
- créer ou acquérir une filiale à l'étranger (prise de participation majoritaire).

DÉPENSES FINANCÉES

Tous les investissements, immatériels et matériels réalisés directement ou par apport de la société mère.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Garantie à hauteur de 60 % du concours bancaire. OSEO peut également intervenir en cofinancement aux côtés de la banque.

Par ailleurs OSEO peut garantir à hauteur de 60 % la banque française qui finance les investissements ou contre-garantit la banque locale.

CONTACT

Votre banque ou OSEO dans votre région.

Préfinancement export

BÉNÉFICIAIRES

PME⁽¹⁾ exportant un bien d'équipement ou un service.

FINALITÉ

Faciliter le financement des dépenses de fabrication ou de réalisation de commandes à l'export.

DÉPENSES FINANCÉES

Toutes les dépenses nécessaires à la réalisation de l'objet du contrat.

MODALITÉS D'INTERVENTION

La quotité garantie est de 60 % du crédit de préfinancement.

CONTACT

Votre banque ou OSEO dans votre région.

(1) Selon la définition européenne p. 16.

(1) Selon la définition européenne p. 16.



Cautions bancaires sur marchés export

BÉNÉFICIAIRES

PME⁽¹⁾ demandant à leurs banques d'émettre des cautions sur marchés, ou des garanties à première demande, pour leurs commandes export.

FINALITÉS

Faciliter le cautionnement des engagements de l'exportateur français ou de sa filiale à l'étranger.

DÉPENSES FINANCIÉES

Toutes garanties à première demande ou cautions sur marché (soumission, restitution d'acomptes, bonne fin, achèvement...), émises par la banque française ou par une banque locale, d'ordre et pour compte de la PME française ou de sa filiale.

MODALITÉS D'INTERVENTION

La garantie des engagements bancaires est accordée à la banque française.

La quotité garantie est de 60 % et peut être portée à 80 % en partenariat avec Coface.

Dans certains cas, les cautions sont émises par une banque locale de la filiale à l'étranger avec la contre-garantie de la banque française.

CONTACT

Votre banque ou OSEO dans votre région.

(1) Selon la définition européenne p. 16.

Crédits documentaires import

BÉNÉFICIAIRES

PME⁽¹⁾ devant faire ouvrir par leurs banques des crédits documentaires sur marchés à l'importation, ou des lettres de crédit stand-by (pour des entreprises qui ajoutent une valeur de conception ou de transformation appréciable).

FINALITÉ

Faciliter l'approvisionnement des PME françaises pour la conception et la réalisation de leurs propres produits ou l'importation de matériels.

ENGAGEMENTS ÉLIGIBLES

Engagements supportés par la banque française entre l'ouverture du crédit documentaire (ou signature de la lettre de crédit stand-by) et le dénouement du paiement.

MODALITÉS D'INTERVENTION

La garantie des engagements bancaires est accordée à la banque française.

La quotité garantie est de 60 %.

CONTACT

Votre banque ou OSEO dans votre région.

(1) Selon la définition européenne p. 16.



• Aide au partenariat technologique

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises⁽¹⁾ de moins de 2 000 salariés.

FINALITÉS

- Financer le montage de projets collaboratifs.
- Faciliter la participation des entreprises françaises aux projets collaboratifs de R&D dans le cadre d'appels à projets transnationaux (ERA-Net), intergouvernementaux (EUREKA, Eurostars)⁽²⁾, commu - nautaires (PCRD)⁽³⁾ ou ceux supportés par des coopérations bilatérales avec certains pays⁽⁴⁾.

DÉPENSES FINANCÉES

Étude de la faisabilité stratégique et économique du partenariat, recherche de partenaires, préparation des accords et des candidatures.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Participation au financement de la préparation du projet de partenariat sous forme de subvention jusqu'à 50 000 euros.

CONTACT

OSEO dans votre région.

• Conseil au montage de projets collaboratifs transnationaux

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises de moins de 2 000 salariés⁽¹⁾.

FINALITÉS

- Favoriser l'émergence de projets d'innovation transnationaux de R&D, accompagner leur montage et orienter les entreprises vers les meilleurs moyens de financement.

ACTIONS

- Informations sur les modalités de coopérations transnationales dans le cadre du PCRD⁽²⁾ (appels à projets, réseaux, financements...).
- Orientation vers le financement le plus adapté : financement OSEO *via* EUREKA, Eurostars et ERA-Net⁽³⁾ ou financement communautaire européen *via* le PCRD.

- Recherche de partenaires et mise en contact grâce à des réseaux thématiques et dans le cadre des conventions bilatérales avec certains pays⁽⁴⁾.
- Organisation de rencontres technologiques européennes ou internationales.

CONTACT

OSEO dans votre région.

(1) Non détenues par une entreprise ou un groupe de plus de 2 000 salariés.

(2) Cf. p. 18.

(3) Cf. p. 18.

(4) Brésil, Canada, Israël, Mexique, Russie, Japon, Afrique du Sud, Chine.

(1) Non détenues par une entreprise ou un groupe de plus de 2 000 salariés.

(2) Programme Cadre de Recherche et Développement – cf. p. 18.

(3) Cf. p. 18-19.

(4) Brésil, Canada, Israël, Mexique, Russie, Japon, Afrique du Sud, Chine.



● **Financement** de projets collaboratifs transnationaux

BÉNÉFICIAIRES

- Entreprises de moins de 2 000 salariés⁽¹⁾.
- Organismes de recherche publics et privés.

FINALITÉ

Financer des projets collaboratifs de R&D dans le cadre d'appels à projets transnationaux : ERA-Net⁽²⁾, intergouvernementaux : EUREKA⁽²⁾, Eurostars⁽³⁾, communautaires (PCRD)⁽⁴⁾ ou ceux supportés par des coopérations bilatérales avec certains pays⁽⁵⁾.

DÉPENSES FINANCÉES

Dépenses internes ou externes du partenaire français pour :

- la conception et la définition du projet ;

- les études de faisabilité technico-économiques ;
- la mise au point de l'innovation (notamment R&D), la réalisation de prototypes, de maquettes ;
- le dépôt et l'extension de brevet pour les PME.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Participation au financement de la part française du projet sous forme de subvention ou d'avance remboursable en cas de succès, en fonction des caractéristiques du bénéficiaire et du projet.

CONTACT

OSEO dans votre région.

(1) Non détenues par une entreprise ou un groupe de plus de 2 000 salariés.

(2) Cf. p. 18 - 19.

(3) Cf. p. 18, le leader du projet doit être une PME selon la définition européenne et consacrant 10 % de son chiffre d'affaires ou de son effectif en R&D.

(4) Cf. p. 18.

(5) Brésil, Canada, Israël, Mexique, Russie, Japon, Afrique du Sud, Chine.

● **oseo.fr :** l'international en trois clics !

SERVICES EN LIGNE

- Comment exporter ?
 - tout ce qu'il faut savoir et les actions à mener avant de vous lancer ; consultez le guide export.
- Comment financer son projet d'internationalisation ou son partenariat technologique ?
 - offre OSEO en fiches pratiques, tous les contacts utiles du réseau OSEO ;
 - base des aides publiques pour votre développement à l'international ;
 - accès à des bases d'opportunités technologiques.
- Actualité sur le développement des PME à l'international, témoignages et cas d'école.

SITE

Pour toute question : oseo.fr/votre_projet/international

vos questions

● **Quelle est la définition européenne de la PME ?**

Une PME, au sens communautaire, est une entreprise qui compte moins de 250 salariés et déclare soit un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Elle doit être indépendante c'est-à-dire ne pas être détenue à plus de 25 % par une ou plusieurs entités qui ne sont pas des PME.

● **Quel est le fonctionnement de la garantie des cautions sur marchés export ?**

La banque détermine avec son client un encours annuel de cautions (soumission, restitution d'acomptes, bonne fin...) pour l'ensemble de ses marchés export, et demande la garantie de cet encours. Chaque année, la banque ajuste le montant de

l'encours en tenant compte des cautions dont la mainlevée n'a pas été prononcée. Aucune déclaration n'est à effectuer lors de l'émission des cautions. Les cautions sont garanties jusqu'à leur pleine mainlevée.

● **Les garanties d'OSEO sont-elles complémentaires de celles de Coface ?**

À côté de son activité commerciale, Coface assure la gestion des garanties publiques à l'exportation, et notamment de l'assurance prospection. À ce titre, les garanties d'OSEO sont généralement complémentaires de celles délivrées par Coface.

● **Quel est le rôle d'UBIFRANCE ?**

UBIFRANCE est l'Agence française pour le développement international des entreprises. UBIFRANCE et les Missions économiques constituent un réseau d'appui, en France et dans le monde entier, pour les entreprises françaises qui souhaitent se développer à l'international : test sur l'offre et mission de prospection pour évaluer le potentiel d'un marché, recrutement d'un VIE (Volontariat International en Entreprise) pour des missions professionnelles temporaires à l'étranger, opérations de relations presse et de networking pour promouvoir notre offre à l'étranger.

OSEO et UBIFRANCE développent un partenariat étroit en région et à l'international : UBIFRANCE accompagne les entreprises et OSEO les finance.

www.ubifrance.fr

● **OSEO est membre de "l'équipe de France de l'export". De quoi s'agit-il ?**

Lancée en 2008 pour faciliter les démarches d'internationalisation des entreprises françaises et les inciter à exporter, "l'équipe de France de l'export" réunit l'ensemble des acteurs opérationnels au service de l'internationalisation des entreprises : Ubifrance (pivot et fédérateur du dispositif), OSEO, les Chambres de commerce et d'industrie françaises et étrangères, Coface, etc. En clarifiant les rôles des différents organismes, « l'équipe de France de l'export » a engendré un cercle vertueux d'amélioration de l'accompagnement des entrepreneurs, reposant sur une action plus efficace de chacun des partenaires. Outre une simplification du dispositif d'appui aux entreprises françaises, des mesures supplémentaires ont été prises, parmi lesquelles la création par OSEO du Prêt Pour l'Export (PPE).

vos questions

● Pourquoi un PCRD ? Quelle place pour nous, PME et créateurs d'entreprises innovantes ?

Afin d'accroître le potentiel de R&D et d'innovation des entreprises et organismes de recherche publics et privés européens, la Commission européenne s'est dotée d'un Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD), le 7^e sur 2007-2013.

Il finance des projets de recherche et d'innovation sur les thématiques choisies par la Commission européenne.

OSEO est Point de Contact National (PCN) du PCRD pour les PME.
www.eurosfair.eprd.fr/7pc/sme

● Qu'est-ce qu'EUREKA ? et Eurostars ?

Vous avez un projet d'innovation pour le développement d'un produit, procédé ou service qui doit être commercialisé à court ou

moyen terme. Vous souhaitez y associer des partenaires étrangers. Contactez alors EUREKA France *via* le réseau OSEO. Il pourra vous aider à effectuer votre recherche de partenaires en liaison avec les 40 pays membres de l'initiative EUREKA et à monter un dossier de demande de financement (eureka.be). Eurostars, programme lancé par EUREKA, est destiné à financer des PME de haute technologie, à fort potentiel de croissance, engagées dans des projets collaboratifs européens.

www.eurekanetwork.org
www.eurostars-eureka.eu

● Comment définir ERA-Net ?

Les ERA-Net sont des réseaux de financeurs publics européens lançant des appels à propositions pour financer des projets collaboratifs de R&D.

oseo exerce 3 grands métiers

- aide à l'innovation
- garantie des financements bancaires et des interventions en fonds propres
- financement des investissements et du cycle d'exploitation

Découvrez nos études et nos services en ligne sur oseo.fr

Implantations régionales

OSEO est présent sur l'ensemble du territoire. Dans votre région, ses équipes sont là pour vous accompagner et vous aider à réunir les financements nécessaires à la création et au développement de votre entreprise.

Crédit photos : photos de collaborateurs d'OSEO réalisées par Erik Lasalle

Consultez les coordonnées de notre réseau sur oseo.fr